

Charte d'utilisation du site web de l'établissement

Le site web de l'établissement permet de publier des actualités et des informations à destination de la communauté éducative.

La Direction Régionale Académique des Systèmes d'Information (DRASI) propose aux établissements un site web conforme aux référentiels de sécurité, d'accessibilité et de protection des données à caractère personnel. Le responsable juridique du site web de l'établissement est le directeur de publication (chef d'établissement pour le 2nd degré ou l'IA-DASEN pour le 1er degré - loi n° 82-652 du 29 juillet 1982, article 93-2).

Responsabilité des contenus et des comptes présents sur le site

Le directeur de publication est garant de tous les contenus présents sur le site web de l'établissement (articles, pages, médias, sites web tiers, liens, ...). Il est ainsi responsable de la gestion des comptes autorisés à se connecter au site et des droits attribués à ces comptes.

Gestions des médias

Les médias déposés sur le site doivent respecter le droit d'auteur.

Pour optimiser les performances du site, il est conseillé :

- de minimiser la taille des images et des documents bureautiques avant transfert sur le site,
- de déposer les vidéos sur une plateforme tiers ([tubes.apps](#) ou [podeduc.apps](#)) pour ensuite les visualiser sur le site (insertion de l'adresse web ou du code d'intégration de la vidéo).

Pour améliorer l'accessibilité et le référencement du site, il est conseillé d'ajouter une description aux images (balise ALT). Cette balise :

- est très utile pour les personnes malvoyantes car les navigateurs vocaux se servent de son contenu pour décrire les images,
- permet aux moteurs de recherche de prendre en compte son contenu pour leur calcul de pertinence.

Intégration d'un contenu provenant d'un site web tiers

Une vigilance s'impose avant toute intégration d'un contenu tiers dans le site web de l'établissement. En effet, le contenu intégré risque de collecter des données sur le visiteur, utiliser des cookies ou embarquer des outils de suivis.

Liens vers d'autres sites

Une vigilance s'impose avant de publier un lien hypertexte vers un site tiers, notamment si le lien est profond (conduit l'utilisateur vers une page précise du site tiers, distincte de la page d'accueil). En effet, le site web tiers peut ne pas être conforme aux référentiels d'accessibilité ou de protection des données à caractère personnel.